

Exploitation

des prairies et pâturages secs



Zyène



Lézard des murailles



A quoi sert ce document ?

A sensibiliser et informer sur les richesses et particularités des prairies et pâturages secs (PPS).

A montrer la relation entre l'exploitation des PPS et la faune et la flore.

A qui s'adresse ce document ?

A toutes les personnes confrontées à la gestion des PPS: exploitants-es, conseillers-ères agricoles et personnes travaillant dans le domaine de la protection de la nature.

Que sont les prairies et pâturages secs ?

Les PPS sont des surfaces herbagères à rendement faible caractérisés par :

- un sol filtrant et très pauvre en éléments nutritifs;
- une disponibilité en eau limitée;
- un ensoleillement important;
- une utilisation extensive (utilisation peu fréquente, en principe pas de fertilisation).

Ces conditions particulières permettent le développement de nombreuses espèces animales et végétales spécialisées et souvent devenues rares.

Pourquoi favoriser les prairies et pâturages secs ?

La faible densité de la végétation favorise la présence des nombreuses espèces qui aiment la chaleur et une forte luminosité.

- Dans les PPS on recense environ les deux tiers (env. 1700) des espèces végétales de Suisse dont un tiers sont rares et menacées. De plus, les PPS sont riches en mousses et lichens.
- Les PPS sont des habitats pour de nombreux groupes d'animaux tels les oiseaux, les reptiles, les araignées et les insectes; y vivent, par exemple, près de la moitié des espèces de papillons de jour.
- Les PPS reflètent la diversité climatique et géographique de la Suisse et contribuent à la richesse et à la beauté paysagère de notre pays.

Cette diversité remarquable est menacée. Une utilisation plus intensive, la reforestation, l'urbanisation et l'abandon de l'exploitation, surtout en zones de montagne, ont conduit à la disparition d'environ 90% de ces surfaces depuis 1945. L'expérience des exploitants est très importante dans l'entretien de ces surfaces. Sans exploitation, ces surfaces

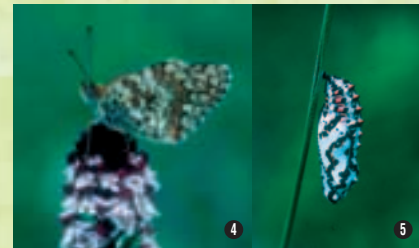
s'embroussaillent et, à terme, les espèces caractéristiques disparaissent. Une gestion adéquate des surfaces qui subsistent est donc indispensable pour assurer leur pérennité.

Conditions et contributions

Dans la plupart des cantons, l'exploitation des prairies et pâturages secs peut faire l'objet d'un contrat en vertu de la Loi fédérale sur la protection de la nature (LPN) ou de lois cantonales. Les conditions d'exploitation/utilisation figurant dans le contrat sont déterminées par les services cantonaux de protection de la nature, en fonction des caractéristiques, de la diversité biologique et de l'exploitation antérieure de la surface. Le respect de ces conditions donne généralement droit à des contributions dont le montant est déterminé par le canton. Selon le canton, ces contributions s'ajoutent ou sont combinées avec les contributions obtenues par le biais de l'Ordonnance sur les paiements directs (OPD) et de l'Ordonnance sur la qualité écologique (OQE) (ces surfaces sont souvent des surfaces de compensation écologique et remplissent les critères qualité de l'OQE).

Dans tous les cas, les conditions et exigences contenues dans le contrat établi entre le Canton et l'exploitant-e prévalent.





Prairies sèches

Les prairies sèches présentent un tapis végétal souvent assez homogène grâce à une fauche régulière ❶. Elles abritent beaucoup d'espèces végétales favorisées par la fauche (p. ex. l'esparcette ❷, la paradisie faux lis) et d'espèces menacées. Les longues périodes sans perturbation, avant et après les fauches, permettent la réussite de la couvaison des oiseaux qui nichent au sol (p. ex. l'alouette lulu) et le développement de certaines plantes comme les orchidées. En pleine floraison, les prairies sèches sont une importante source de nectar et de pollen pour beaucoup d'insectes.

Le maintien de ces espèces dépend de la manière d'exploiter la surface. Les facteurs d'exploitation qui influencent fortement la présence de ces espèces sont :

- la date de la première fauche;
- sa fréquence et son échelonnement;
- les techniques et machines utilisées.

Des recommandations d'exploitation favorables à la faune et la flore sont présentées ci-dessous.

Remarque: les exigences quant à l'exploitation des surfaces peuvent varier en fonction des espèces animales et végétales présentes. C'est pourquoi les plans de gestion ou les contrats établis par le Canton pour l'utilisation/l'entretien des surfaces peuvent être adaptés aux espèces particulières à favoriser.

Si un plan de gestion a été établi pour votre surface ou que son utilisation est soumise à

un contrat avec le Canton, seules les exigences qui y sont stipulées font foi.

Quand et à quelle fréquence faut-il faucher ?

Une fauche tardive est appropriée si la végétation est très maigre :

- les plantes qui fleurissent tardivement (p. ex. orchis pyramidal ❹), peuvent ainsi arriver à maturité et égrener, ce qui assure un échange génétique entre populations voisines;
- garder la végétation sur pied permet une meilleure survie (refuge/source de nourriture) de certains oiseaux, des araignées et des larves, des chenilles et des cocons des insectes qui ont besoin de longues périodes sans dérangements pour se développer (p. ex. le damier orangé ❺ / chrysalide ❻).

Une fauche plus précoce est utile si :

- la végétation est plus grasse, car elle a tendance à verser et se décomposer;
- les graminées dominent largement (une fauche précoce permet d'affaiblir les graminées au profit des autres plantes);
- pour freiner le développement de plantes à problèmes.

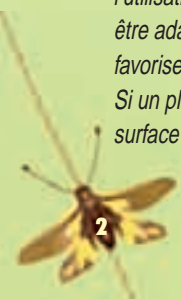
Le rendement des prairies sèches étant faible dans la plupart des cas, elles ne sont fauchées qu'une fois par année. Si la surface est extrêmement peu productive, une fauche tous les deux ans peut suffire. Les prairies plus grasses (p. ex. prairies à fromental sèches) sont généralement fauchées plus fréquemment.

Quel régime de fauche est favorable à la faune ?

Une fauche échelonnée évite d'anéantir en une seule fois toute la faune peu mobile qui vit dans les prairies et pâturages secs et qui fait leur richesse. Ainsi les adultes, les larves et les cocons des araignées ❷ et des insectes peuvent continuer leur développement sur la partie non fauchée. L'échelonnement permet également aux animaux tels les serpents ❸ de trouver refuge et prolonge l'offre en nectar et l'égrainage des plantes.

Quelques conseils pour l'échelonnement:

- Si la surface est grande ou si plusieurs parcelles de prairies sèches sont côte à côte, échelonner la fauche de la surface ou des parcelles dans le temps ❹.
- Si la situation le permet, une petite zone/ bande non fauchée (5 ou 10 % de la surface totale) peut également être laissée ❺. Idéalement, cette partie reste sur pied au cours de l'hiver. Elle est récoltée l'été suivant afin d'éviter des problèmes d'eutrophisation ou d'embroussaillage. Il est important de changer l'emplacement de la zone non fauchée chaque année (instaurer une rotation sur 4 - 6 ans) pour éviter la dégradation de la végétation.
- La bande peut également être installée en bordure d'une haie, d'un mur en pierres sèches ou d'une lisière de forêt. En bordure de lisière, pour renforcer l'effet de la bande et lui garantir un bon ensoleillement, un éclaircissement de la lisière peut être effectué.



Comment récolter en ménageant la faune ?

- Les engins équipés d'une barre de coupe ① ménagent le plus la petite faune car ils lui permettent de fuir au moment de la coupe.



- Dans la mesure du possible, éviter les faucheuses rotatives et les conditionneurs. Les dégâts occasionnés à la faune sont très importants (35 à 60 % des abeilles sont détruites).
- En cas d'utilisation de faucheuses rotatives, les régler à une hauteur de coupe

de 8 à 10 cm et faucher de l'intérieur vers l'extérieur : les animaux peuvent ainsi fuir dans la bonne direction.

- Sécher au sol : la dissémination des graines ne se produit que lorsque les végétaux sont secs. De plus, le séchage au sol favorise le déplacement de la faune peu mobile (larves d'insectes) qui fuit les conditions microclimatiques peu favorables à sa survie. Une récolte effectuée presque immédiatement après la coupe (ensilage ou affouragement en vert) anéantit la plupart des insectes et des araignées.

Ces mesures peuvent occasionner un travail supplémentaire. Elles sont cependant parmi les plus efficaces pour garantir le maintien de la richesse en faune de la parcelle.

Une prairie sèche peut-elle être pâturée ?

Pour éviter des problèmes d'eutrophisation de la surface, une pâture automnale de durée très limitée (quelques jours seulement) peut parfois être déterminée par le canton, pour autant que la végétation soit haute sur pied et les conditions météorologiques favorables. Si la surface contient des orchidées, une pâture

d'automne peut être problématique car les rosettes et les bulbes sont déjà formés et risquent d'être piétinés.

Prairies et pâturages secs : différences et particularités

La composition en espèces végétales et animales d'une surface est le fruit d'une adaptation à un type d'utilisation. Ainsi la faune et la flore des prairies ne sont pas les mêmes que celles des pâturages. Seules 40 % des espèces végétales sont communes aux deux formes d'utilisation.

Si, d'un point de vue agronomique, une alternance entre fauche et pâture permet un rendement optimal de la surface, d'un point de vue biologique, elle a tendance à atténuer les particularités du tapis végétal en faisant disparaître les espèces caractéristiques et en favorisant des espèces plus banales. La non-exploitation de la surface, qui peut conduire à une friche, a parfois les mêmes conséquences; les espèces dépendant d'une forte luminosité disparaissent et les surfaces perdent peu à peu de leur valeur biologique.



Coronelle lisse

6



8a

L'Inventaire fédéral des prairies et pâturages secs recense les surfaces les plus typiques et qui sont de grande valeur au niveau Suisse.

Les surfaces qui ont fait l'objet de relevés sont :

- sur la surface agricole utile (SAU) : les prairies, pâturages et friches;
- en zone d'estivage : uniquement les prairies et pâturages;
- au-dessus de la limite de la forêt : uniquement les prairies de fauche (foin des rochers).

Les surfaces comprises dans l'Inventaire représentent env. 22'000 ha, dont 60 % de pâturages, 30 % de prairies et 10 % de friches. Près de la moitié (43 %) des surfaces cartographiées se trouvent en zone d'estivage.



Pisaure

7



8b



3



10



11



12



13

Pâturages secs

Les pâturages secs sont souvent riches en structures (refus, buissons, tas de pierres, irrégularités du terrain liées au piétinement) et présentent une végétation hétérogène liée à la répartition des déjections ⑩. Les plantes à rosettes et les espèces à stolons supportant d'être piétinées ou broutées (p. ex. l'épervière piloselle) y sont abondantes, comme le sont également des espèces qui ne sont pas broutées parce que trop odorantes (p. ex. thym, origan) ou épineuses (p. ex. la carline blanche ⑪, la bugrane épineuse ⑫). La présence de zones de sol dénudé et d'une végétation par endroit très éparse est très favorable à certaines espèces animales spécialisées (p. ex. les guêpes fouisseuses ⑬).

L'entretien et l'exploitation des pâturages secs devraient viser à favoriser cette diversité en flore et en faune adaptées aux particularités de la pâture extensive.

Les facteurs d'exploitation influençant fortement la présence de ces espèces sont :

- la pression de pâture, c'est-à-dire la charge en bétail, la durée de pâture et sa conduite;
- la date du début de la pâture;
- le type de bétail;
- l'entretien du pâturage.

Des recommandations d'exploitation favorables à la faune et la flore sont présentées ci-dessous.

Remarque: les exigences quant à l'exploitation des surfaces peuvent varier en fonction des espèces animales et végétales présentes. C'est pourquoi les plans de gestion ou les contrats établis par le Canton pour l'utilisation/l'entretien des surfaces peuvent être adaptés aux espèces particulières à

favoriser. Si un plan de gestion a été établi pour votre surface ou que son utilisation est soumise à un contrat avec le Canton, seules les exigences qui y sont stipulées font foi.

Conduite du troupeau et pression de pâture

Pour que la flore et la faune spécialisées des pâturages maigres puissent se développer, il faut éviter des dérangements constants (broutage, piétinement) sur l'entier de la surface. Ceci peut être atteint en adaptant le mode de conduite, la charge et/ou la durée de pâture à la productivité et à la taille de la surface pâturée.

Les modes de conduite les plus favorables sont :

- une pâture continue extensive avec peu d'unités gros bétail (UGB) pendant toute la durée de végétation (en parcours libre). Ce type de pâture génère souvent des refus et des zones moins visitées par le bétail, dans lesquelles des structures typiques

La sur-pâture résulte d'une charge en bétail trop élevée par rapport à la surface du pâturage ou d'une durée de pâture trop longue. La sur-pâture peut mener à une eutrophisation et/ou au sur-piétinement de certains secteurs du pâturage, donc à la perte d'espèces caractéristiques et à des problèmes d'érosion.



14



15

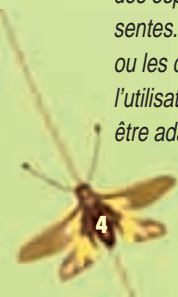
des pâturages et très favorables à la biodiversité s'implantent (buissons, etc.);

- une pâture avec un nombre plus important d'UGB (en parcours libre et/ou dans des parcs assez grands) mais pendant de courtes périodes et en plusieurs passages (une utilisation plus intensive, mais entrecoupée de périodes durant lesquelles le bétail quitte la surface, permet à la faune et à la flore de se régénérer);
- une combinaison des modes de conduite cités ci-dessus.

En règle générale, **la pression de pâture** est optimale pour la biodiversité quand malgré la pâture :

- la surface est légèrement embouissonnée (un débroussaillage occasionnel est cependant souvent nécessaire);
- et lorsqu'une partie de l'herbage n'est pas consommée par le bétail (ordre de grandeur 30%).

La sous-pâture résulte d'une charge en bétail trop faible par rapport à la grandeur de la surface pâturée ou d'une durée de pâture insuffisante. Le bétail n'arrive pas à pâturer la totalité de la surface : certaines parties du pâturage ne sont pas parcourues. Le risque de glissement de terrain peut être accru. Si ceci se répète sur plusieurs années, certaines espèces de buissons peuvent s'implanter, devenir problématiques et mener à l'emboussaillage de la surface.



Si des zones présentant une sur-pâture ¹⁴ ou sous-pâture ¹⁵ localisée font partie du caractère d'un pâturage extensif et favorisent la diversité des espèces, l'expérience de l'exploitant-e est déterminante pour trouver un équilibre favorable aux espèces animales et végétales du pâturage tout en évitant des problèmes de sous et sur-pâture à large échelle.

La **distribution de fourrage** au pâturage devrait être évitée car elle a pour conséquence d'enrichir le pâturage en éléments nutritifs. Cette pratique a les mêmes effets que la fertilisation.



16

Quand pâturer ?

Pour la faune et la flore, il est important de choisir le « bon » moment de pâturer. Une **pâturer précoce** (selon l'exposition, en dessous de 1000 m début avril) et limitée dans le temps est souvent favorable car elle permet :

- une meilleure gestion de l'offre en fourrage (évite le problème de piétinement de la végétation haute non broutée qui contribue à enrichir la surface et qui ne permet pas aux espèces qui aiment la lumière de se développer);
- de diminuer la concurrence des graminées, ce qui permet aux plantes à fleurs de se développer;
- de freiner l'embroussaillage dans le cas d'une pâturer avec une faible charge en bétail.

Dans le cas d'une pâturer avec un nombre important d'UGB, une pâturer précoce suivie d'une longue période de non-utilisation (8 semaines) permet par exemple aux oiseaux nichant au sol qui commencent leur cycle de développement tôt, de recommencer et de le clore (p.ex. le pipit des arbres ¹⁶).

Une **pâturer tardive** favorise le maintien de certaines espèces animales ou végétales sensibles à une utilisation trop précoce comme certaines orchidées ou plantes à bulbes, dont les rosettes/les bulbes sont très sensibles au piétinement (les plantes à bulbes ne parviennent pas à se maintenir dans une surface si elles sont piétinées année après année, au moment de l'éclosion des bourgeons).

Pour éviter des dommages à la couverture végétale des pâturages, il est préférable de ne pas les parcourir en dehors de la période de végétation.

Quel type de bétail utiliser ?

L'effet de la pâturer varie selon le type de bétail. Le bétail, par sa manière de brouter, influence la composition de la faune et de la flore. De même qu'un passage de la fauche à la pâturer, le changement du type de bétail a un effet sur les espèces caractéristiques; certaines n'arrivent pas à s'adapter et disparaissent.

Bovins	Moutons	Chèvres
<p>Bonne aptitude au maintien des PPS:</p> <ul style="list-style-type: none"> • broutent de manière peu sélective; • causent peu de dommages à la couverture végétale. <p>Les bêtes jeunes (légères et peu exigeantes) sont mieux adaptées à ce type de surface. Une pâturer avec des vaches allaitantes est possible pour autant que le mode de conduite de la pâturer soit adapté à la couverture végétale assez fragile (peu d'UGB).</p>	<p>Attention : ne conviennent que pour l'entretien des surfaces extrêmement peu productives :</p> <ul style="list-style-type: none"> • broutent de manière très sélective (évitent par exemple les touffes de graminées et broutent particulièrement les légumineuses); • par ce comportement, appauvrissent la surface. <p>Pour limiter leur impact, il faut :</p> <ul style="list-style-type: none"> • préférer des durées de pâturer brèves; • instaurer des longues périodes de repos (min. 8 semaines) entre deux passages; • favoriser une charge faible; • bien gérer la conduite du troupeau (subdiviser les parcs en travers de la pente car les moutons sur-pâturent le haut des parcs/ présence d'un berger). 	<p>Aptitude moyenne au maintien des PPS. Convient surtout pour la gestion des surfaces embroussaillées car :</p> <ul style="list-style-type: none"> • broutent de manière peu sélective; • broutent le feuillage et les ligneux. <p>Pour éviter une sur-pâturer/ des blessures aux arbres, les chèvres doivent être utilisées de manière ponctuelle et passagère.</p>
Pâturer mixte		Chevaux et ânes
<p>Une pâturer mixte avec des bovins et chèvres peut s'avérer utile pour gérer l'embroussaillage. La surface est broutée de manière plus homogène pour autant que le nombre de chèvres et la durée de pâturer soient limités. Cependant, la pression de pâturer est également plus importante; cette pratique devrait être utilisée de manière très ciblée.</p>		<p>Dans certaines régions, l'utilisation des chevaux/ânes est traditionnelle (aussi en combinaison avec des bovins); le mode de conduite doit être maîtrisé afin d'éviter les comportements suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • broutent de manière sélective et à ras; • peuvent endommager la couverture végétale par leur poids élevé et leur piétinement. <p>Les ânes sont efficaces dans la lutte contre les plantes problématiques.</p>

Entretien du pâturer

L'entretien du pâturer doit viser à favoriser l'hétérogénéité du pâturer en préservant les éléments de structure et un certain degré d'embroussaillage. Une coupe de nettoyage périodique (échelonnée sur 3 à 4 ans) est généralement suffisante (les refus sont d'importants abris pour la faune). En présence de problèmes d'embroussaillage et de plantes envahissantes, il est important de pratiquer régulièrement (tous les ans) des coupes de nettoyage ciblées.

Pour gérer les espèces problématiques, l'embroussaillage ou pour protéger certaines zones sensibles, une subdivision en parcs de petite dimension peut être efficace en permettant de cibler l'effet du pacage par le bétail. L'embroussaillage peut être également géré en utilisant des débroussailluses avec accessoire coupe-broussailles qui ménagent la petite faune ¹⁷.



17

L'embroussaillage






Les buissons contribuent largement à la valeur écologique d'une surface ¹⁸. Les buissons épineux et pionniers (p. ex. épine noire, épine blanche, trembles et saules) sont des refuges, des sources de nourriture et des zones de développement vitales pour la faune. Certaines espèces peuvent cependant devenir envahissantes, comme la ronce ou l'épine noire, et conduire à terme à la perte de la surface agricole utile. L'entretien et la gestion de la plupart des surfaces devraient viser un degré d'embroussaillage (arbres non compris) qui ne dépasse pas 20 % de la surface. Si l'embroussaillage dépasse ce seuil, dans beaucoup de cas la dynamique peut être contenue par une gestion régulière. Le tableau ci-dessous présente les mesures de gestion qui permettent de contenir la dynamique des espèces les plus fréquentes. Dans certains cas, il peut être nécessaire d'effectuer un recépage initial qui peut ensuite être suivi par les mesures de gestion présentées.

Espèces problématiques

Certaines espèces peuvent se développer de manière incontrôlable (p. ex. chardon des champs, fougère aigle, herbe de St-Jacques) ce qui entraîne une diminution de la diversité biologique ainsi que des pertes de rendement et une diminution de la qualité fourragère. L'utilisation d'herbicides de synthèse n'étant généralement pas autorisée, la prévention est la meilleure méthode de lutte pour éviter ce type de problèmes. Une observation régulière de la composition botanique permet de détecter précocement l'apparition des espèces problématiques et de prendre les mesures nécessaires pour limiter leur développement. L'effort à fournir est moins important et l'effet plus efficace si les plantes à problèmes sont combattues au début de leur expansion. Le tableau ci-dessous présente quelques mesures de lutte.



Dans une surface sous contrat, avant toute action de lutte contre l'embroussaillage ou les plantes problématiques, adressez-vous au service cantonal avec lequel vous avez établi le contrat d'exploitation.

Espèces végétales		Mesures de gestion
Epine noire		<ul style="list-style-type: none"> • pâture précoce de la surface, lorsque les pousses des espèces sont encore tendres et appétissantes pour le bétail, notamment pour les chèvres (fonctionne mal avec les bovins) et/ou • fauche 1 fois/an durant la période de végétation.
Ronces, églantier, tremble, robinier		<ul style="list-style-type: none"> • plusieurs coupes pendant la période de végétation (chez les ronces surtout les jeunes pousses) et/ou • augmentation de la pression de pâture (charge instantanée élevée) sur les surfaces envahies et/ou • arrachage en profondeur des plants.
Foyers de chardons en particulier le cirse (chardon) des champs		<ul style="list-style-type: none"> • coupe de nettoyage lorsque les pousses mesurent 5 à 10 cm. Dans le cas des chardons des champs, éviter à tout prix la dispersion des graines. Une fauche avant la pluie affaiblit en règle générale les chardons. Tous les chardons ne sont pas problématiques ! Il existe beaucoup d'espèces de chardons rares qui ne sont pas envahissantes et qui sont importantes pour les insectes. Bien vérifier que l'on est en présence du chardon des champs ¹⁹. Chardon des champs: tige non ailée et sans épines en bas.
Fougère aigle		<ul style="list-style-type: none"> • fauche 2 à 3 fois par an au moment où la crosse se déroule ou • arrachage répété des pousses au printemps ou • pâture par des chèvres, juste avant que la crosse ne se déroule ou • pâturer régulièrement la surface. <p>Il faut attendre 5-6 ans pour voir des résultats.</p>
Herbe de St-Jacques		<p>En cas de forte expansion :</p> <ul style="list-style-type: none"> • effectuer une coupe de nettoyage ou un arrachage avant la floraison; évacuer le matériel pour éviter la propagation des graines et que le bétail ne mange les plantes, qui sont toxiques même flétries. <p>L'herbe de St-Jacques est une espèce indigène qui fait partie de la flore des prairies et pâturages secs.</p>



La flore, la faune et les éléments de structure

Les PPS présentent souvent une richesse exceptionnelle en petites structures ²⁵. Remarquables, les éléments tels que les arbres, arbustes, dalles, rochers, dépressions humides et fourmières marquent le paysage et jouent un rôle important, en combinaison avec une végétation sèche, dans le maintien d'une faune spécialisée. Une grande partie des insectes dépendent d'essences thermophiles et pionnières (p. ex. les chênes, les pins et les bouleaux) ou d'épineux. C'est le cas notamment du flambé ²⁶ dont les chenilles se nourrissent exclusivement d'épine noire ou de faux merisier. Les tas d'épierrage et les éboulis sont des refuges pour les reptiles; sur les dalles et les rochers poussent des mousses, des lichens et des orpins. Ces derniers sont les plantes hôte de la chenille

de l'apollon ²⁷, une espèce typique des PPS de l'étage montagnard et subalpin. Malgré, ou plutôt à cause des conditions très sèches, les PPS recèlent des escargots spécialisés ²⁸ qui, quand les conditions sont extrêmes, montent sur les tiges sèches de la végétation laissée sur pied. Des zones de sol nu et une végétation éparsse permettent à des espèces qui ont besoin de zones sablonneuses et ensoleillées, comme les cicindèles, les pompiles ²⁹ et les abeilles sauvages, d'enfourer leur ponte. Les structures sont moins fréquentes dans les prairies que dans les pâturages et sont difficiles à maintenir pour des raisons d'exploitation. Elles méritent cependant à tout prix d'être gardées et favorisées. Le développement de beaucoup d'espèces, telle la pie-grièche ³⁰, dépend étroitement d'une combinaison entre éléments de structure (refuge et reproduction) et la nourriture que peut fournir la prairie sèche.

Bibliographie

- S. Eggenberg, T. Dalang, M. Dipner, C. Mayer, 2001. Cartographie et évaluation des prairies et pâturages secs d'importance nationale. Cahier de l'environnement n°325. Rapport technique. OFEFP, Berne.
- S. Colas, F. Muller, M. Meuret, C. Agreil, 2002. Pâturage sur pelouses sèches : un guide d'aide à la mise en œuvre. Orléans: Espaces naturels de France, 2002, 140 p.
- W. Schmid, 2003: Themen Bericht extensive Weiden. Relais: Praxis Forschung für Natur und Landschaft. 24 p.
- W. Schmid, P. Wiedemeier, A. Stäubli, 2001: Extensive Weiden und Artenvielfalt. Rapport de synthèse à l'attention de l'OFAG /OFEFP. Agrofutura, Frick und Sternberger, 116 p.
- C. Schiess-Bühler, R. Frick, B. Stäheli, 2003: Fauche et diversité des espèces. Service romand de vulgarisation agricole. Revue UFA 4/03, 8401 Winterthour.

Impressum

Editeurs:

Office fédéral de l'environnement (OFEV), CH-3003 Berne
L'OFEV est un office du département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC).

AGRIDEA, CH-8315 Lindau et CH-1000 Lausanne 6

Valeur juridique

La présente publication est une aide à l'exécution élaborée par l'OFEV en tant qu'autorité de surveillance. Destinée en premier lieu aux autorités d'exécution, elle concrétise des notions juridiques indéterminées provenant de lois et d'ordonnances et favorise ainsi une application uniforme de la législation. Si les autorités d'exécution en tiennent compte, elles peuvent partir du principe que leurs décisions seront conformes au droit fédéral. D'autres solutions sont aussi licites dans la mesure où elles sont conformes au droit en vigueur.

Auteurs:

Sarah Pearson, AGRIDEA Lausanne; Corina Schiess-Bühler, AGRIDEA Lindau; Christian Hedinger, UNA; Monika Martin, oekoskop; Gaby Volkart, atena

Traduction:

D. Veneziani; F. Cheda; S. Lafranchi

Concept/rédaction:

Corina Schiess-Bühler, AGRIDEA Lindau; Sarah Pearson, AGRIDEA Lausanne

Collaboration et consultation:

C. Blank, BLW; F. Cheda, Service N&P FR; H.-J. Christ; H.-U. Gujer, OFEV; E. Imfeld-Sigrist, Qualinova; P. Jacot, CNAV; B. Jeangros, RAC; N. Koller, SRVA; B. Krüsi, WSL; M. Meisser, AGRIDEA Lausanne; F. Obrist, Office de consultation agricole VS; W. Schmid, Projekte Ökologie Landwirtschaft; T. Schmid, SBV; T. Walter, FAL; A. Zeender, Pro Natura

Accompagnement OFEV:

Christine Gubser, Division Gestion des espèces.

Graphisme:

M. Knipfer-Jørgensen, AGRIDEA Lindau

Illustrations:

M. Bolliger, Naturama, Aarau (8b); S. Eggenberg, UNA, Berne (2, 3, 11, 15, 20, 22, 23, 34, 35, 36, 37, 38, 39); A. Krebs, Agasul (Lézard, page de titre, 4, 5, 6, 7, 8a, 12, 13, 26, 27, 28, 29); A. Lüscher, FAL, Zurich (24); C. Schiess, AGRIDEA Lindau (Zygène, page de titre, 10, 14, 17, 18, 21); Schweizer Vogelschutz SVS, Zurich (16, 30); Syngenta AG, Bâle (19); Projet PPS, OFEV (grande image, page de titre, 1, 9, 25, 31, 32, 33)

Commande:

Services cantonaux de protection de la nature
Numéro de commande: UV-0622-F

© OFEV 2006



Pratiques à éviter dans les prairies et pâturages secs

- La fertilisation (N, P, K) : elle entraîne rapidement une modification de la composition botanique. Les surfaces peuvent paraître plus colorées et riches en espèces, mais en réalité les plantes caractéristiques disparaissent au profit d'espèces plus banales.
- L'utilisation de produits phytosanitaires : ces produits sont nocifs pour la faune et peuvent modifier le tapis végétal de manière durable. L'envahissement par des plantes problématiques ou l'embiissonnement devraient par conséquent être évités dans la mesure du possible par des moyens mécaniques (fauche, déracinement, pâture sélective avec chèvres ou races robustes). Un traitement plante par plante ne devrait être fait qu'exceptionnellement en cas d'envahissement important par des espèces problématiques (par exemple ronces, chardons, épine noire).
- L'installation de systèmes d'arrosage. A l'instar de la fertilisation, l'arrosage modifie la végétation au détriment de la flore typique de ces surfaces.



Groupements végétaux PPS

Le tableau qui suit illustre de manière simplifiée les principaux groupes de végétation des prairies et pâturages secs et quelques espèces végétales qui les caractérisent. Les prairies et pâturages secs de grande valeur pour la nature ne sont pas tous vivement colorés et la richesse de ces surfaces revêt souvent des couleurs plus discrètes. Cette fiche vous permettra de découvrir la richesse de ces milieux.



Prairie semi-sèche

✿: Brome dressé, primevère du printemps
Exploitation : fauche 1 - 2 fois/an ou pâturage
Distr. : surtout en plaine; toute la Suisse



Prairie à fromental sèche

✿: Avoine pubescente, sauge, petite pimprenelle
Exploitation : fauche 2 fois/an ou pâturage
Distr. : surtout en plaine; toute la Suisse



Pelouse sèche pauvre en espèces

✿: Brachypode penné, brome dressé
Exploitation recommandée : fauche précoce; à déterminer dans le contrat d'exploitation
Distr. : surtout en plaine; toute la Suisse



Pelouse à sésliérie

✿: Sésliérie, gentiane printanière
Exploitation : pâturage très extensif
Distr. : surtout à l'étage montagnard; toute la Suisse



Pelouse à laîche ferrugineuse

✿: Laîche ferrugineuse, pulsatile des Alpes, centaurée des montagnes
Exploitation : fauche tous les 1 - 2 ans
Distr. : surtout à l'étage montagnard; Alpes



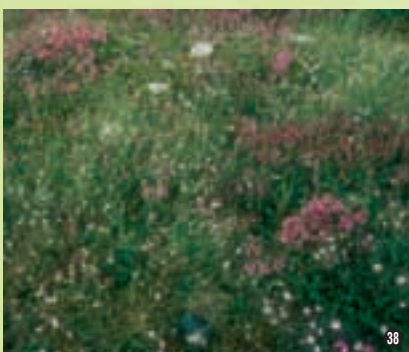
Pelouse à nard, riche en espèces

✿: Nard, arnica, orchis vanillé, campanule barbue
Exploitation : fauche tous les 1 - 2 ans ou pâturage très extensif
Distr. : surtout à l'étage montagnard ; Alpes



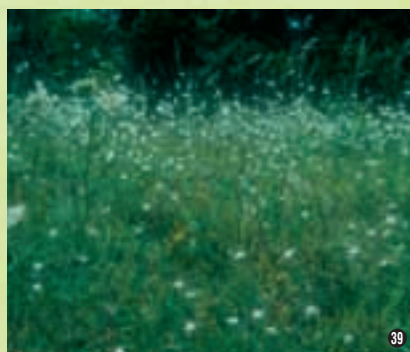
Pelouse à fétuque bigarrée

✿: Fétuque bigarrée, pulsatile soufrée
Exploitation : fauche tous les 1 - 2 ans ou pâturage très extensif
Distr. : surtout à l'étage montagnard; Alpes



Pelouses sèches et steppiques

✿: Stipe pennée, œillet des rochers
Exploitation : une pâture de courte durée par an et débroussaillage selon besoin
Distr. : en plaine (steppes, surtout Valais)



Ourlets thermophiles

✿: Géranium sanguin, origan
Exploitation : fauche ou pâture tardive (fin août)
Distr. : surtout en plaine; toute la Suisse

Légende : ✿ = espèces typiques **distr.** : distribution